

le chiffre de 67 p. 100 comme moyenne annuelle n'est pas trop élevé, il reflète une grave situation qui nous met tous en demeure de faire quelque chose à ce sujet et qui lance certainement une mise en demeure au gouvernement. Peut-être qu'avant l'adoption de ce crédit le ministre nous dira ce que le gouvernement se propose de faire à ce sujet.

Avant de répondre à ces questions, le ministre aimerait peut-être rappeler encore ce que lui et ses collègues disaient du chômage du temps où ils siégeaient dans l'opposition et durant la campagne électorale. Avant de reprendre mon siège, je vais citer une déclaration que lui attribue la *Free Press* de Winnipeg, numéro du 5 mars 1958:

Il est de notre devoir de veiller à ce qu'aucun Canadien ne perde son emploi cette année.

Si le ministre trouve qu'il est difficile de nous dire comment le gouvernement va accomplir cette tâche, et je puis comprendre cette difficulté, car le problème est loin d'être simple, il pourra peut-être consulter son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur la question. Je sais que ce dernier est retenu à New-York par un travail important, mais au cours de la campagne électorale, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait une solution très simple au problème du chômage; en effet, le *Star-Phoenix* de Saskatoon du 15 mars relate ceci:

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Sidney Smith, a déclaré à un auditoire de Saskatoon, vendredi soir, que du travail était la solution immédiate au chômage qui sévissait au Canada.

On ne saurait le nier! Du travail, voilà certes la réponse aux difficultés du sans-travail mais quelles sont les initiatives que le gouvernement prend, nous l'espérons, pour fournir du travail dans les mois à venir? C'est à cette question que nous voudrions une réponse, et nous aimerions au moins que le ministre en parle avant l'adoption de ce crédit.

M. Crestohl: Monsieur le président, qu'il me soit permis de m'arrêter quelques instants à un élément contenu dans le discours de présentation du ministre, élément qui à mon humble avis n'a pas reçu du Parlement, par les années passées, toute l'attention qu'il méritait. Je veux parler de notre programme de formation professionnelle. Dans son discours, le ministre a annoncé à la Chambre, —et j'ai relevé le même renseignement dans le rapport du directeur de la formation professionnelle,—qu'on a affecté 40 millions de dollars à la formation professionnelle pour l'année qui vient. Chose assez étrange, une somme de 25 millions, sur ce montant, est consacrée à l'aide à la construction et à

l'aménagement d'écoles, tandis qu'on ne retient que 15 millions pour la formation et l'éducation.

J'estime que pour un pays comme le Canada, 15 millions pour enseigner des métiers à nos jeunes dans les écoles techniques, c'est bien maigre. Au surplus, cette somme est à tel point divisée entre les diverses provinces que son effet ne peut guère se faire sentir dans aucune province. À mon sens, c'est une sorte d'excuse que nous nous donnons, pour pouvoir dire que nous avons fait quelque chose pour favoriser la formation professionnelle. C'est comme passer très rapidement sur une question.

À mon sens, le problème mérite certes qu'on s'y arrête plus sérieusement. C'est un problème national et le ministre et ses fonctionnaires conviendront, s'ils veulent y réfléchir sérieusement, que nous l'avons en quelque sorte faussé. Nous avons manqué en ne formant pas suffisamment des gens à se tenir à la hauteur des progrès technologiques, de l'automatisation et des inventions et à moins que nos ouvriers n'apprennent pas à s'adapter aux progrès de l'industrie, celle-ci va retarder.

On tente certains efforts, il est vrai, mais je me demande pourquoi certaines provinces s'obstinent à voir là un problème d'éducation et, comme c'est le cas de certaines d'entre elles, refusent des subventions. Cette question aussi pourrait être inscrite sous la rubrique de l'enseignement. Je m'adresse aux députés de la province de Québec; je leur demande d'étudier sérieusement ce problème pour déterminer si, oui ou non, nous ne sommes pas en faute dans la province de Québec en ce qui concerne la formation que nous donnons, compte tenu, bien entendu, du fait que l'enseignement relève entièrement de la province. Toutefois, cette question s'inscrit sous la rubrique du travail. À moins que nous ne formions notre jeunesse et que nous ne lui procurions les avantages voulus pour se maintenir au niveau des progrès modernes de la science, notre main-d'œuvre spécialisée sera loin d'être en mesure d'accomplir ce qu'on attend d'elle.

J'aimerais ici proposer au ministre,—et il s'agit là d'une simple proposition,—que le ministère du Travail, sous son égide, crée, au Canada, un institut central de formation où nous ne formerions pas nécessairement des ouvriers spécialisés mais des professeurs. Nous devrions avoir un institut pour former des professeurs d'orientation professionnelle. Les meilleurs professeurs formés à cet institut central pourraient se rendre ensuite aux différents instituts provinciaux. Là, grâce à leur formation de professeurs spécialisés, ils

[L'hon. M. Pearson.]